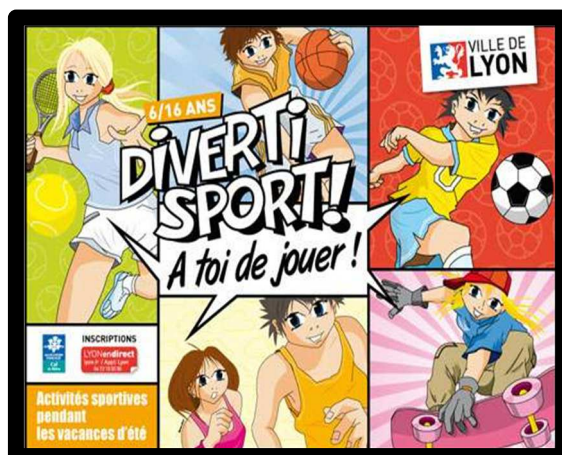


LYON Diverti sport



CENTRE KENNEDY

PROJET PEDAGOGIQUE



SOMMAIRE

Introduction	p.3
Le projet éducatif de la Direction des Sports.....	p.4
Les caractéristiques du centre et ses objectifs	p.5
Les objectifs spécifiques par tranche d'âges	p.7
Les objectifs spécifiques par activité	p.8
Moyen à disposition.....	p.11
1) Matériel	
2) Humain	
Modalités de fonctionnement	p.14
Modalités d'évaluation du centre.....	p.15
 <u>ANNEXES :</u>	
Règlement Intérieur (R.I.).....	p.16

INTRODUCTION

Ce projet est suivi d'un avenant adapté à chaque Divertisport et période de vacances scolaires (été et petites vacances). Il est construit par l'équipe de direction et transmis par mail aux animateurs en amont du centre. Ce document est une base de travail commune pour véhiculer des valeurs éducatives aux enfants et transmettre au mieux nos objectifs pédagogiques. Il reste ouvert à tout complément d'informations de l'un des membres de l'équipe de travail.

Cet avenant est consultable sur le centre ainsi que la programmation des activités, et peuvent être communiqués sur simple demande auprès du directeur du centre.

PROJET EDUCATIF

Le **Service Animation Sportive** de la **Direction des Sports** de la **Ville de LYON**, propose aux enfants âgés de 6 à 16 ans, la pratique de différentes activités physiques et sportives au sein du centre *Kennedy*.

Les centres DIVERTISPORT s'inscrivent dans les enjeux du projet éducatif de la Ville de Lyon et doivent répondre à son objectif fondamental : **former des citoyens responsables et actifs**.

Le Service Animation Sportive de la Direction des Sports de la Ville de Lyon, organise des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) appelés Accueil de LOISIRS LYON DIVERTISPORT où les enfants pratiquent des activités physiques et sportives dans un **but éducatif, récréatif ou de découverte**.

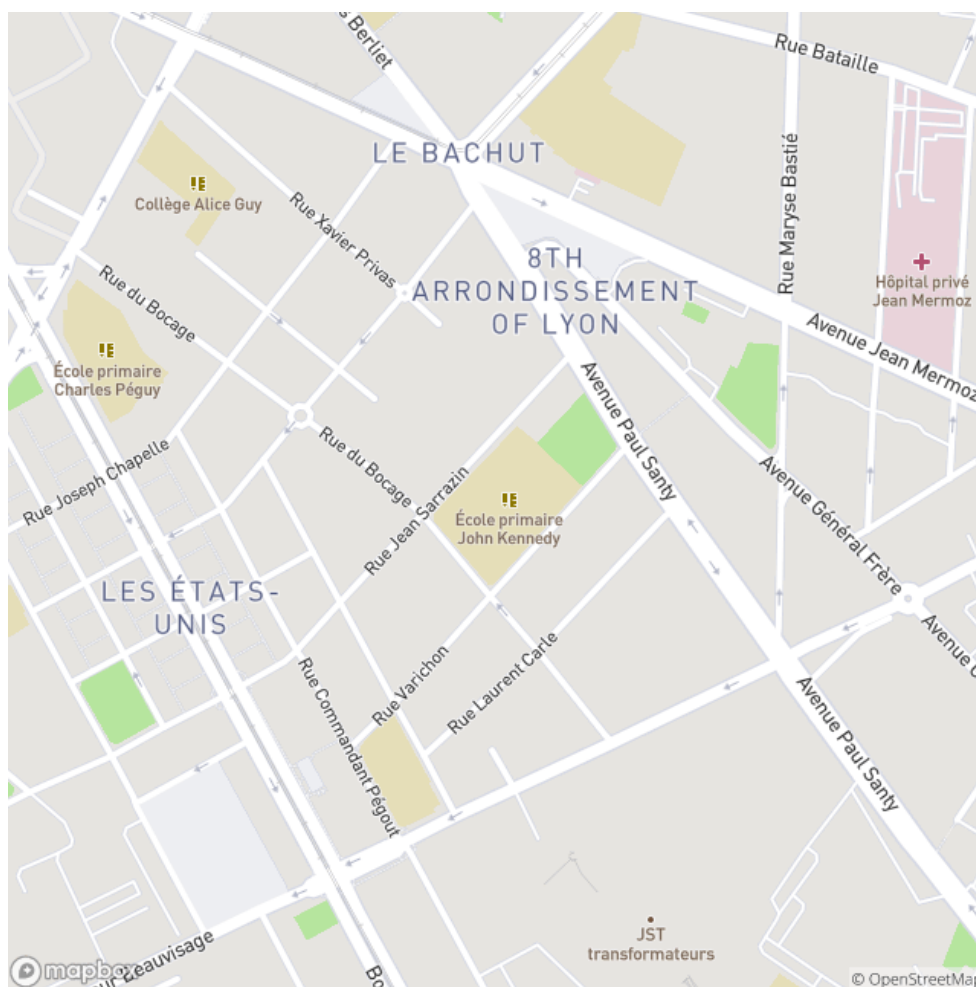
Les objectifs éducatifs :

- Permettre à l'enfant et au jeune de **vivre un temps de vacances** (activités de loisir à but récréatif, nouvelles activités physiques et sportives à découvrir).
- Amener l'enfant et le jeune à **découvrir** des pratiques variées et **compléter** leurs expériences sportives : séances d'initiation, mini-stages, pratique de jeux.
- Développer les **rappports entre jeunes** sur différents temps appelant l'esprit d'équipe, le respect des règles, de l'adversaire (rencontres inter centres, apprentissage des règles sportives).
- Promouvoir **l'éducation à la citoyenneté** à travers la pratique des APS (intégration de tous, respect des locaux, du matériel, du personnel).
- **Favoriser l'accès** à la pratique sportive.
- Veiller à ce que le plus grand nombre de ces enfants puissent, aujourd'hui comme à l'avenir, **pratiquer des sports dans des conditions optimales**, c'est-à-dire dans un environnement propre et sain : tri des déchets plastiques (bouteilles, bouchons). Ces interventions s'inscrivent dans le projet de service : **Développement durable**.

Les CARACTERISTIQUES DU CENTRE et ses OBJECTIFS

1) SITUATION GEOGRAPHIQUE

- Plan, modalités d'accès



L'entrée du Divertisport se fait par la rue Varichon au n°26, le centre se situe proche de la Maison de la Danse et est à proximité de l'arrêt Bachut-Mairie du 8^{ème} du tramway T2.

- Lieu d'accueil et lieux utilisés pour les différents temps de la journée.

Le lieu d'accueil principal est le gymnase de l'école Kennedy, nous utilisons également les cours d'école, la cantine, l'infirmerie et la salle d'arts plastiques de l'école. De plus, nous avons accès aux différents gymnases à proximité du centre tels que le gymnase de l'école Pergaud ainsi que le gymnase Paillou pour les temps d'activités.

Les temps calmes de la journée se font au sein de l'école Kennedy.

2) OBJECTIFS GENERAUX

Ils sont formulés par l'organisateur dans le projet éducatif relatif à « DIVERTISPORT ». En effet, ces centres de loisirs concourent à :

- **Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances** : pratique d'activités sportives de loisirs.
- **Amener le public (6 à 16 ans) à découvrir des pratiques variées et à compléter son expérience sportive** : la pratique d'activités physiques et sportives sous tous ses aspects (séances d'initiation, mini-stages, pratique de jeux collectifs).
- **Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et les rapports entre les différents publics à travers la pratique d'activités sportives** : respect des règles de vie en collectivité, des règles sportives, du matériel et de l'esprit d'équipe.
- **Optimiser la prévention santé** : sensibilisation à différents problèmes liés à la maltraitance, à la santé et à la nutrition.
- **Favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives** : opportunité de pratiquer des disciplines variées (équipements et tarifs accessibles)
- **Promouvoir le développement durable** : on entend par là, toutes actions visant à pérenniser la pratique sportive dans des conditions optimales en lien avec un environnement propre et sain.

En fonction de ces objectifs découlent les objectifs éducatifs spécifiques au centre « DIVERTISPORT » KENNEDY, déclinés par la suite suivant les tranches d'âge.

Les OBJECTIFS SPECIFIQUES PAR TRANCHE d'AGE

Pour les 6-7 ans	Pour les 8-9 ans	Pour les 10-16 ans
Investissement des enfants dans la pratique d'une activité sportive identique sous forme de stage permettant l'amélioration des capacités motrices (4 à 5 demi-journées)	Recherche d'autonomie : activités au choix tous les après-midi	Responsabiliser les adolescents sur les différents temps de la journée : auto-arbitrage, fair-play, déplacements, repas
	Investissement dans une pratique sportive pendant un stage	Règles de vie en collectivité Favoriser les échanges : entre eux, rencontre avec les adolescents d'autres centres.
	Règles de vie en collectivité.	Développer le goût de l'effort et l'esprit d'équipe (solidarité)
Découverte d'activités variées (le matin) et fixes dans un planning (simplicité de fonctionnement).		
Règles de vie en collectivité		

Les OBJECTIFS SPECIFIQUES PAR ACTIVITE

Les Objectifs Spécifiques aux ACTIVITES SPORTIVES

COOPERATION/OPPOSITION

SPORT DE RAQUETTE

- * Jouer avec (envoi, renvoi, échanges avec son partenaire...)
- * Jouer contre (repousser son adversaire, alterner et placer le jeu)
- * Organisation de tournois et de matches

SPORT COLLECTIF

- * S'organiser collectivement en jouant en passe, et en se démarquant dans les espaces libres.
- * Prendre des informations et des décisions pertinentes (mise en place de stratégies).
- * Différencier les rôles sociaux (arbitre, attaquant, défenseur, remplaçant...)
- * Respecter les décisions de l'arbitre
- * Favoriser l'entraide et la coopération

COMBAT

- * Utiliser les verbes d'actions (tirer, pousser, soulever) pour se rapprocher et agir physiquement sur son adversaire
- * Maîtriser ses émotions
- * Dédramatiser le contact

NATURE

ROLLER

- * Se déplacer en étant équilibré (rouler, se baisser, sauter, slalomer)
- * Adapter sa position sur l'engin en fonction du milieu (descente de rampes...)
- * Maîtriser ses émotions
- * Respecter les consignes de sécurité (port du matériel obligatoire)

ESCALADE

- * Respecter les consignes de sécurité (manipulation, baudrier...)
- * Respecter les rôles sociaux (grimpeur/assureur)
- * Grimper en toute sécurité et de façon autonome
- * Maîtriser les différents déplacements et équilibres en fonction des incertitudes du milieu
- * Maîtriser ses émotions

VELO/TROTTINETTES

- * Adapter sa conduite en fonction des incertitudes du parcours (conduite,...)
- * S'adapter en fonction des incertitudes de l'environnement (travail du freinage...)
- * Adapter sa vitesse en fonction du relief (travail sur le développement)

COURSE D'ORIENTATION

- * Savoir se repérer et se situer sur une carte
- * Se diriger vers une cible
- * Avancer au même rythme que ses partenaires

TIR A L'ARC

- * Respecter les règles de sécurité
- * Savoir se positionner par rapport à la cible
- * Etre régulier et précis dans sa visée

ACTIVITES D'EXPRESSION CORPORELLE

GYMNASTIQUE

- * Prendre conscience de son corps dans l'espace
- * Acquérir les verbes d'action (se renverser, rouler, tourner en avant, en arrière, autour, sauter, se déplacer en quadrupédie ou en équilibre sur une poutre...)
- * Maîtriser ses émotions
- * Respecter les consignes de sécurité

DANSE

- * Exprimer des sensations corporellement
- * Réaliser des figures de façon esthétique et en rythme
- * Occuper l'espace
- * Maîtriser ses émotions

TRAMPOLINE

- * Réaliser différentes figures et éléments (sauts, tombés)
- * Etre capable d'enchaîner les éléments ou de les reproduire
- * Respecter les consignes de sécurité

JEUX D'ADRESSE

SPORT CO, DE RAQUETTE, BOULES, TIR A L'ARC, SARBACANE...

- * Viser avec précision des cibles
- * Maîtriser ses émotions
- * Gérer les paramètres et les trajectoires

CIRQUE

- * Développer les habiletés motrices nouvelles (maîtrise des engins...)
- * Développer la coordination motrice

EVENEMENTS PARTICULIERS

Divertitennis

Dans le cadre de l'Open Parc Auvergne-Rhône-Alpes Lyon, le Service Animation Sportive de la Ville de Lyon mettra en place durant la 1^{ère} semaine du Divertisport Printemps 2019, des mini-stages tennis.

Les enfants effectueront des séances sur leurs centres respectifs. Un animateur sera désigné sur chaque accueil de loisir pour dispenser le contenu pédagogique du stage. Les centres peuvent s'organiser comme ils le désirent pour mettre en place les séances. L'objectif, à l'issue des 3 demi-journées d'initiation, étant que chaque enfant puisse **être capable de renvoyer la balle par-dessus le filet pour faire un match en 10 points**. L'animateur doit par conséquent aborder l'envoi, le renvoi et l'échange. Le respect de l'arbitre, de l'adversaire et du matériel ainsi que la notion de coopération sont primordial durant ces séances d'initiation.

La finalité du stage consiste à faire découvrir l'activité de façon ludique. Le jeu doit être présent en permanence. Les petits tennismans sont là pour s'amuser et le but n'est pas de gagner à tout prix.

Les animateurs doivent adapter leurs consignes pour favoriser la progression du jeu.

Divertifoot

Dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de football féminine, en France, le Service Animation Sportive de la Ville de Lyon met en place une intervention football sur le centre ainsi qu'une journée au Groupama Stadium où les groupes pourront visiter le stade, le musée et rencontrer Camille ABILY, ancienne joueuse de l'équipe de France.

MOYENS MIS A DISPOSITION

1) MOYENS MATERIEL

Le centre de loisirs KENNEDY est situé au 26 rue Paul VARICHON dans le 8ème arrondissement (Ecole Kennedy)

Tous les locaux de ce lieu seront affectés au centre soit :

- Le bureau du Service Animation Sportive
- Les sanitaires
- Le gymnase et les cours de l'école
- Le local matériel pour le vélo
- La salle BCD pour les temps calmes
- La cantine de l'école

Les autres installations fréquentées seront :

- La patinoire Baraban
- La piscine Charial
- Le gymnase Paillou avec son mur d'escalade et son site pour la pratique du tir à l'arc
- L'école Pergaud (gymnase, sanitaires et cour)

◆ Les transports

Les enfants bénéficieront d'un transport pour se rendre à la piscine et à la patinoire.

Pour les autres trajets, les groupes se déplaceront à pied ou en TCL.

2) MOYENS HUMAINS

◆ Nombre d'agents :

- En semaine 1 et 2, nous disposons de 6 animateurs

L'équipe d'animation se regroupe **avant l'ouverture** du centre pour une réunion de préparation qui a pour objectif :

- de faire connaissance,
- de prendre connaissance du projet pédagogique et du fonctionnement du centre,
- de prendre connaissance des locaux,
- de connaître les conduites à tenir en cas d'accident, de problème,
- de mettre en place le planning d'animation.

Chaque fin de journée est ponctuée par une réunion pour faire le point sur la journée écoulée et la journée à venir. L'intervention des animateurs durant les activités sportives se fait dans leurs domaines de compétences et de qualifications en priorité.

L'équipe d'animation se regroupe **à la fin du centre** pour faire le bilan du séjour et faire une évaluation individuelle avec chaque animateur.

Chaque animateur a pour mission :

- **De surveiller et de veiller à la sécurité des enfants** pendant tous les temps de la journée (activité, temps calme...). Il peut suspendre la séance en cas de non-respect des règles sportives ou de sécurité.
 - **De veiller au respect des règles** de politesse et de vie en collectivité.
 - De mettre en place les séances d'animation (séances d'activités, tournois, challenge...) et de proposer des contenus pédagogiques pertinents et adaptés au groupe dont il a la charge (âge, niveau).
 - **De dynamiser** la vie de centre de loisirs.
 - **De vérifier le matériel et les équipements** avant et après chaque utilisation (ex: cage de but tous les matins et début d'après-midi).
 - D'être en possession de la liste d'émargement et de la liste de contre-indication à chaque fois que l'animateur est à l'extérieur du centre.
-
- ◆ Taux d'encadrement :
 - Un animateur pour 12 enfants en activité ne nécessitant pas de taux d'encadrement renforcé
 - Un animateur pour 8 en piscine ainsi qu'en escalade avec encordement.

3) MESURES ENVISAGEES pour l'ACCUEIL de MINEURS en SITUATION de HANDICAP

- ◆ Nous accueillons régulièrement des enfants porteurs de handicaps et nous disposons pour cela d'un encadrant attitré afin que l'encadrement soit le plus adapté possible. De plus nous veillons à ce qu'il soit intégré au mieux auprès des autres enfants du centre.

MODALITES de FONCTIONNEMENT

1) INSCRIPTIONS INTERNET

Chaque famille doit constituer un dossier administratif commun (document se trouvant sur www.lyon.fr).

2) SUR le CENTRE

MODALITES d'EVALUATION du CENTRE

1) Modalités d'évaluation de l'accueil

Exemple 1 :

Objectifs pédagogiques	Situations	Evaluation
Améliorer les relations interpersonnelles	- Sur les temps de pratique et sur les temps informels. Attitude, langage, respect des autres enfants, des adultes et des lieux. Les enfants sont repris tout au long de la journée par l'équipe d'animation.	Combien d'enfants par jour ont fait l'objet d'une sanction ? Le langage utilisé : Y a-t-il beaucoup d'insulte, de gros mots ? Entraide entre les enfants ?
Développement des capacités	- Sur les temps de pratique en activité.	Des épreuves tests sont réalisées lors des séances de stage de fin de semaine pour mesurer les apprentissages et les compétences des enfants.

Exemple 1 : Charte du bon comportement et tableau des sanctions ; contrat enfant

2) Modalités d'évaluation des agents

- Tout le personnel recruté à divertisport est évalué systématiquement à la fin de son contrat. Sont mis en avant différentes notions telles que la sécurité, les relations usagers, partenaires etc. ou encore la prise d'initiative, l'élaboration et la mise en place de séances.

ANNEXES

**Service Animation Sportive
Règlement intérieur
ACM Divertisport**

SOMMAIRE

GENERALITES P.3

1. Principales missions des établissements Divertisport p. 3
2. Modalités d'ouverture p. 3
3. Réglementation et compétences professionnelles mobilisées p. 5

MODALITES D'ACCUEIL P.6

1. Conditions d'admission p. 6
2. Conditions d'inscription p. 7
3. Repas p. 7
4. Absences p. 7
5. Départ du centre p. 8
6. Communication des informations p. 8
7. Vêtements / objets personnels p. 8

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES P.8

DISPOSITION CONCERNANT LA SANTE P.9

AVERTISSEMENTS / EXCLUSIONS P.9

ATTESTATIONS P.9

Généralités

1. Principales missions des centres Divertisport

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) « Divertisport » sont organisés par le service animation sportive de la direction des sports de la Ville de Lyon. Les coordonnées postales sont les suivantes :

Mairie de LYON

Direction des sports

Service Animation Sportive

69205 LYON cedex 01

Ils font l'objet de deux déclarations annuelles : une pour les petites vacances scolaires (vacances d'automne, d'hiver et de printemps) et une pour l'été, auprès des services de la D.R.J.S.C.S (Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale) Rhône-Alpes.

Au travers de son action en accueils de loisirs « Divertisport », le service Animation Sportive cherche à favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives. Ces ACM donnent l'opportunité de découvrir et de pratiquer des disciplines variées grâce à une facilité d'accès aux équipements et à l'application d'un tarif adapté aux ressources des parents.

Le présent règlement définit les règles de fonctionnement des centres Divertisport en se fixant les objectifs suivants:

- respect mutuel entre enfants et adultes, ce qui constitue l'un des fondements de la vie collective ;
- apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité par le biais d'activités sportives ;
- s'engage à assurer la protection contre toute agression physique ou morale, le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence, sous quelques formes que ce soit, et d'en réprouber l'usage.

Chaque centre met en oeuvre un projet pédagogique. Ces derniers constituent une traduction du projet éducatif de l'organisateur (service animation sportive) lui-même

décliné du Projet Educatif De Territoire (PEDT) de la ville de Lyon.

2. Modalités d'ouverture

Les ACM accueillent les enfants pendant les petites vacances scolaires et durant l'été, selon le calendrier scolaire. Ce sont des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Pour les petites vacances, les centres sont destinés aux 6-16 ans.

Direction des Sports – Service Animation Sportive – Ville de Lyon

Pour les vacances estivales, des centres de plein air et des centres de proximité distinguent les 6-12 des 12-16 ans.

Les horaires :

Le matin, les enfants sont accueillis de 8h30 à 9h00 sur les sites.

Le soir, le départ a lieu entre 16h45 et 17h15 aux mêmes endroits.

Les ACM « Divertisport » ouverts:

Pour les petites vacances

- Génétly : 8, rue Marie-Anne Leroudier - LYON 1^{er}
- Chanfray : 1, rue Casimir Perier - LYON 2^{ème}
- Les Bleuets : 216, Rue Marcel CERDAN - Lyon 9^{ème}
- Jeunet : 12, rue Jeunet Lyon- Lyon 5^{ème}
- Tronchet : 125, rue Tronchet - LYON 6^{ème}
- Charial : 102, rue Antoine Charial - LYON 3^{ème}
- Cavagnoud : 9, rue Genton - LYON 8^{ème}
- Rosset : 17, Avenue de Château de Gerland - LYON 7^{ème}
- Paillou : 23, avenue de pressensé - LYON 8^{ème}

Pour les vacances d'été

- Miribel : Chemin de la Bletta, Grand Parc - Vaulx-en-Velin
- Tête d'or enfants : Vélodrome du Parc de la tête d'or - LYON 6^{ème}
- Gerland enfants : 350, avenue Jean-Jaurès - LYON 7^{ème}
- Génétly : 8, rue Marie-Anne Leroudier - LYON 1^{er}
- Les Bleuets : 216, Rue Marcel CERDAN - Lyon 9^{ème}
- Cavagnoud : 9, rue Genton - LYON 8^{ème}
- Gerland ados* : 415, avenue Jean-Jaurès - LYON 7^{ème}
- Tête d'or ados* : Vélodrome du Parc de la tête d'or - LYON 6^{ème}

**Fonctionnement tous les jours, sauf les mercredis matins et vendredis matins.*

3. Réglementation et compétences professionnelles mobilisées

Les centres Divertisport appliquent les dispositions suivantes :

Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.227-4 et R227-1 et suivants

- Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13
- Code de la santé publique et notamment ses articles L.2324-1 et suivants.
- Code du sport et notamment ses articles L.212-1 et suivants.

Direction des Sports – Service Animation Sportive – Ville de Lyon

a) Direction des centres

La direction des centres est assurée par :

- Les agents permanents : Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la ville de Lyon.
- Les apprentis en cours de formation du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Activité Physique pour Tous (BPJEPS APT) et passant une Unité Complémentaire Capitalisable « Diriger un ACM » ou le cas échéant :
- Le personnel saisonnier recruté et disposant des prérogatives de directeur de centre.

Le directeur est responsable :

- de l'encadrement du personnel, des stagiaires, des apprentis,
- de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille,
- de l'application du présent règlement,
- de la gestion administrative du centre,
- de la sécurité du public accueilli,
- de l'utilisation en toute sécurité des infrastructures sportives.

L'équipe de direction est présente ou joignable sur toute l'amplitude horaire d'ouverture.

b) Composition de l'effectif encadrant

L'équipe d'animation est composée :

- Au minimum de 50% d'animateurs majeurs titulaires du BAFA, ou d'un diplôme sportif reconnu au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les 50% restants se répartissent entre :

- Des animateurs majeurs stagiaires en cours de formation d'un diplôme reconnu au RNCP.
- De personnel majeur non diplômé (au maximum de 20%).

Règlement intérieur

ACM Divertisport - 6 -

A l'embauche, tous les membres du personnel passent une visite médicale. Ils doivent être à jour de leur vaccination (DTPolio).

Le bulletin n°2 de l'extrait du casier judiciaire est demandé pour toute personne travaillant dans l'équipe d'animation, afin de vérifier qu'elle n'a pas été condamnée pour manquement à la probité et aux bonnes mœurs et n'est pas frappée d'interdiction d'enseigner, de participer à l'encadrement d'institutions ou d'organismes de vacances et de loisirs pour les mineurs.

L'encadrement se fera dans le respect du cadre réglementaire :

- effectif de l'équipe d'animation: 1 animateur pour 12 enfants,
- en activité baignade : 1 animateur pour 8 enfants.

Modalités d'accueil

1. Conditions d'admission

Il est obligatoire de constituer un dossier administratif commun par enfant d'au moins 6 ans.

Les dossiers annuels peuvent être téléchargés sur le site www.lyon.fr

Le dossier doit contenir :

- ☐☐ Nom, prénom date de naissance et sexe de l'enfant,
- ☐☐ Numéro d'allocataire CAF,
- ☐☐ Nom, adresse et numéros de téléphone des parents ou responsables légaux,

☐☐ Une fiche sanitaire de liaison qui précise :

- La date du dernier rappel DTPolio,
- Les éventuelles allergies, régimes alimentaires, soins particuliers,

Projets d'Accueils Individualisés (PAI)...

- Les autorisations concernant la prise des transports et les prises de vues.

☐☐ La feuille de calcul du quotient municipal lyonnais (demandé en mairie d'arrondissement) afin de calculer la participation financière de chaque famille. Si elle n'est pas présentée, le tarif maximum sera appliqué.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription, doit être

signalée à l'organisateur.

Les parents pourront autoriser:

- Leurs enfants à prendre les transports nécessaires aux déplacements entre les différents lieux d'activités.
- La ville de Lyon, à utiliser les images (photos, films) des enfants afin de promouvoir ses activités sans aucune forme de rémunération (affiches, articles de presse, reportages,...).

Si l'un des deux parents n'est pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant, cette situation doit être signalée par le responsable légal et un justificatif doit être fourni.

Lors de l'inscription, si les responsables légaux autorisent :

- leurs enfants à rentrer seuls

ou

- une personne majeure autre que le responsable légal à venir chercher l'enfant.

Ils devront renseigner un formulaire d'autorisation de sortie et dans les deux cas, ils prendront acte du fait qu'à compter de son départ du centre, l'enfant échappera à la surveillance des organisateurs et sera donc placé sous la responsabilité de ses parents ou de la personne ayant la garde de ce dernier.

2. Conditions d'inscription

Les familles ayant constitué leur dossier annuel dans la période prévue à cet effet, auront la possibilité de s'inscrire via internet sur le site www.lyon.fr.

Les dates d'inscription seront communiquées sur le site internet.

Les paiements s'effectuent le jour même de l'inscription.

3. Repas

Les familles ont le choix de prendre un repas payant commandé (classique ou sans viande) ou d'apporter un repas froid. Ce choix s'établit lors de l'inscription.

La conservation des pique-niques est effectuée selon la réglementation en vigueur dans des réfrigérateurs prévus à cet effet.

4. Absences

Les parents s'engagent à prévenir le directeur de centre en cas d'absence de leur enfant.

5. Départ du centre

Les parents peuvent choisir de venir chercher leur enfant ou l'autoriser à rentrer seul

le soir ou pour déjeuner.

Les parents doivent impérativement prévenir le directeur si, exceptionnellement, ils pensent ne pas pouvoir venir chercher leur enfant dans le créneau horaire prévu à cet effet.

Si ce n'est pas le cas, le directeur fera la démarche d'appeler l'ensemble des personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

En cas d'impossibilité de les joindre, et au-delà d'une heure d'attente, il est du ressort du directeur de prévenir la police nationale qui engagera les démarches de recherche des parents.

6. Communication des informations

Un panneau d'affichage permet d'informer les parents concernant la vie du centre. L'équipe de direction est disponible au moment des arrivées et des départs des enfants pour donner toutes les informations utiles.

7. Vêtements / objets personnels

Une tenue adaptée à la pratique sportive est demandée pour les enfants ainsi que

pour le personnel. Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires. Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités de l'ACM et marqués au nom de l'enfant.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit au centre Divertisport et sera automatiquement confisqué.

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée pendant le déroulement des activités.

Participation financière des familles

Les tarifs sont déterminés par une délibération du conseil municipal et peuvent être modifiés par arrêtés du Maire.

Une participation financière supplémentaire pourra être demandée pour bénéficier de prestations particulières. Ces activités sont non obligatoires. Dans le cas où ces dernières demandent un équipement particulier, il sera clairement décrit sur le site internet et pourra être consulté avant le jour de l'inscription. Le jour de l'activité, si l'enfant se présente sans la tenue adéquate, il pourra se voir refuser l'accès au site en question. Dans ce cas, mais également en cas d'absence ou de désistement, aucune compensation financière ne sera versée.

Seules les annulations justifiées par un certificat médical peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'un report de date dans la mesure des places disponibles.

Cependant, les repas ne pourront être remboursés s'ils ont déjà été commandés.

Une modification du QF peut donner suite à un réajustement des tarifs appliqués pour la facturation, les tarifs étant modulés en fonction du QF.

Les demandes de remboursement et de réajustement des tarifs appliqués doivent être faites dans un délai de 2 mois à compter du jour du règlement de la prestation.

Dans ce cas, une demande écrite doit être envoyée et un certificat médical ainsi qu'un RIB doivent être joints.

Disposition concernant la santé

Si l'enfant connaît des difficultés sanitaires qui nécessitent un projet d'accueil individualisé (PAI), ceci doit être signalé à la constitution du dossier administratif.

Suivant la nature des difficultés sanitaires un échange peut avoir lieu avec la famille afin de formaliser les procédures particulières à mettre en oeuvre. Cet échange peut être téléphonique ou justifier d'un rendez-vous pour permettre une bonne appréhension de la problématique.

Lorsque l'état de santé d'un enfant se dégrade en cours de journée, le directeur de l'établissement prévient au plus tôt les parents.

S'il s'agit d'un cas d'urgence, il prend les mesures rendues nécessaires par la situation et en avise immédiatement la famille.

Avertissement / Exclusions

Pour assurer le bon déroulement des activités, du centre et pour le bien être de tous, le respect des lieux, des personnes, du matériel, des règles de sécurité et du présent règlement est indispensable. De plus, l'enfant par son comportement ne doit pas se mettre en danger ou mettre en danger autrui.

Dans le cas contraire, un entretien avec les parents sera organisé.

Un « contrat enfant » pourra être établi par le directeur. S'il n'est pas respecté, le directeur pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du centre.

Les sanctions se font à 3 niveaux selon la gravité des faits reprochés :
avertissement, exclusion temporaire, et exclusion définitive.

Un renvoi de l'enfant ne donnera lieu à aucune compensation financière.

Attestations

Des attestations de stage peuvent être établies à la demande du responsable légal à la fin de chaque semaine, ces documents doivent être demandés par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de LYON

Direction des sports

Service Animation Sportive ou par mail à : divertisport.ete@mairie-lyon.fr

69205 LYON cedex 01